PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 octobre 2020 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4e avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est absent : Monsieur Gaston Lessard

Sont également présents : madame Claudette Aubé directrice générale et monsieur Jacquelin Fraser directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :
Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2020-10-01 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'adopter l'ordre du jour en apportant la modification suivante : ajout des points 8 b Installation du service Internet au garage municipal 11 b Sani-mobile à la station de pompage 15 b Vente pour taxes et 15 c Montant pour COVID-19.
À l'unanimité.

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Adoption des résolutions de la séance du 1er septembre 2020
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance

7. Administratif
   a) Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets de la COVID 19
   b) Programme de supplément du loyer
   c) Projet de règlement modifiant les règlements de zonage, construction, lotissement et dérogation mineure (rencontre avec Charles Lessard)
   d) Gestion du bâtiment CLSC
   e) Adoption du règlement 2020-05
   f) Adoption du règlement 2020-06
   g) Suivi budgétaire
   h) Création d'une réserve pour le remboursement du prêt des eaux usées

8. Incendie
   a) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI)
   b)

9. **Voirie**
   a) Suivi des travaux de voirie
   b) Travaux route Sirois et rang 5
   c) Soumission de pavage
   d) Reddition de compte projet Rang 3
   e) Avis de motion pour modification du règlement 2006-02 relatif stationnement
   f) Embauche du technicien en Génie civil

10. **Eau**
   a) Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PASEP)
   b) Soumission génératrice Baumalight
   c) Suivi du compagnonnage
   d) Demande aqueduc route 283 nouveau propriétaire
   e) Demande pour les frais d'installation d'aqueduc

11. Eaux usées
   a) Formation des employés les 30 septembre et 1er octobre 2020
   b)

12. Loisirs
   a) Aménagement du parc des petites bottines
   b) Barrière

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
   a) Pochette pour les nouveaux citoyens

14. Résolutions diverses
   a) Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial
   b) Demande pour le ramassage de vidange
   c) Demande au programme Priorités bioalimentaires
   d) Contribution de la municipalité – Inscription des élèves à l'antenne de St-Fabien
   e) Sécurité publique – priorités locales
   f) Règlement 2007-03 relatif à la tarification
   g) Projet de coopération inter municipale ressource en santé globale
   h) Projet Nouveaux Horizons
   i) Surveillance sur l'heure du midi à l'école

15. Varia ouvert
   a) Sécurité civile – Mesures sanitaires + Tableau régional des questions et réponses
   b)
   c)

16. Période de questions
   a)

17. Levée de la séance

4.-APPROBATION DES RÉSOLUTIONS
2020-10-02 ADOPTION DES RÉSOLUTION DE LA SÉANCE DU 1er septembre 2020
Il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par monsieur Martin Boulet d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance du 1er septembre 2020 tel que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint.
À l'unanimité.

2020-10-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES
Considérant que la liste des chèques portant le numéro C2000323 à C2000370 et des paiements Internet portant le numéro L2000009 à L2000012 a été remise aux élus, il est proposé par monsieur Guy Boivin et appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 123 064.69 $ soit autorisé.
À l'unanimité.

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2020-10-03.

Jacquelin Fraser

6. CORRESPONDANCE
Aucune correspondance.

7. ADMINISTRATIF
Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction du décret de la Covid-19
Les réunions du conseil se font toujours avec les mesures de la Santé publiques et sont maintenant ouvertes au public.
Le Complexe municipal est toujours accessible aux citoyens mais sur rendez-vous. Pour se faire ceux-ci doivent tout d'abord au bureau de la Municipalité.

2020-10-04 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DU LOYER
CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité et les Habitation du Buton Inc.
CONSIDÉRANT la demande envoyée par le directeur financier de l'organisme à la Municipalité en date du 22 septembre 2020
CONSIDÉRANT que le montant demandé couvre la période du 1er janvier au 30 juin 2020
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et résolu de contribuer au supplément du loyer pour un montant de 1341,90$ tel que stipulé dans la demande.
À l'unanimité.

C) Projet de règlement modifiant les règlements de zonage, construction, lotissement et dérogation mineure
Dans le dossier du projet de règlement d'urbanisme une rencontre a été réalisée le 29 septembre à 19h dernier avec monsieur Charles Lessard, conseiller en urbanisme à la MRC de Montmagny, pour l'occasion madame Valérie Gagné, inspectrice pour la Municipalité et monsieur Daniel Racine directeur général-adjoint de la MRC étaient également sur place.

2020-10-04.1 Gestion du bâtiment CLSC
CONSIDÉRANT l'entente de gestion entre la Municipalité et la commission scolaire Côte-du-Sud ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de mettre fin à l'entente réalisées avec la commission scolaire Côte-du-Sud ;
CONSIDÉRANT QUE l'entente stipulait que les deux parties pouvait y mettre fin avec un mois d'avis ;
CONSIDÉRANT QUE l'entente se terminera le 22 octobre 2020 ;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Centre d'entraide Familiale de la MRC de Montmagny a décidé d'offrir ses services à cet endroit;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir les services aux familles qui ont besoin des services du Centre d'entraide Familiale ;
Il est proposé par Guy Boivin, appuyé par Rémi Fontaine et résolu que la municipalité continue de payer les coûts en électricité et chauffage jusqu'au 31 décembre 2020.
À l'unanimité.

2020-10-05 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-05 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90

CONSIDÉRANT QU' une entreprise de valorisation de la biomasse forestière souhaite aménager le lot 6 334 598, situé dans la zone Ac.4, pour ses activités de déchiquetage et d'entreposage de la biomasse forestière ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage industriel à nuisance élevée n'est pas autorisé dans la zone Ac.4, mais qu'il est autorisé dans la zone voisine Fc.4 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la zone Fc.4 enlèvera l'usage agriculture à nuisance à cet emplacement, puisque non autorisé dans la zone Fc.4 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot ciblé, contrairement au reste de la zone Ac.4, est situé en dehors de la zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles c.P-41.1;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt et la présentation de ce projet de règlement ont été faits à la séance du Conseil tenue le 1er juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante au règlement de zonage numéro 02-90 a été adopté par le Conseil lors de la séance du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique écrite du 16 juillet 2020 au 6 août 2020 en remplacement de l'assemblée publique de consultation conformément aux arrêtés 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux datés du 22 mars 2020 et du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 2020-05 modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante au règlement de zonage numéro 02-90 a été adopté par le Conseil lors de la séance du 10 août 2020;

CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 26 août 2020 et qu'aucune demande en ce sens n'a été reçue avant 16 heures le 11 septembre 2020 le tout conformément à l'arrêté 2020-33 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration sanitaire ordonnée par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire adopter, sans changement le règlement numéro 2020-05 modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante au règlement de zonage numéro 02-90;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu que le règlement 2020-05 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90 » soit adopté.
À l'unanimité.

CHAPITRE 1
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 **TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 2020-05 porte le titre de «RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90».

ARTICLE 1.2 **PRÉAMBULE ET ANNEXES**

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE 1.3 **BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'agrandir la zone Fc.4 à partir de lots de la zone Ac.4 en apportant des modifications au Règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 1.4 **TERRITOIRE D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

ARTICLE 1.5 **PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

CHAPITRE 2

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-02

ARTICLE 2.1 **ZONE FORESTIÈRE Fc.4**

La zone forestière Fc.4 est modifiée par l'ajout du lot 6 334 598 et la section attenante du lot 6 045 180, et leur retrait à la zone agricole Ac.4, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

CHAPITRE 3
DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 3.1 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

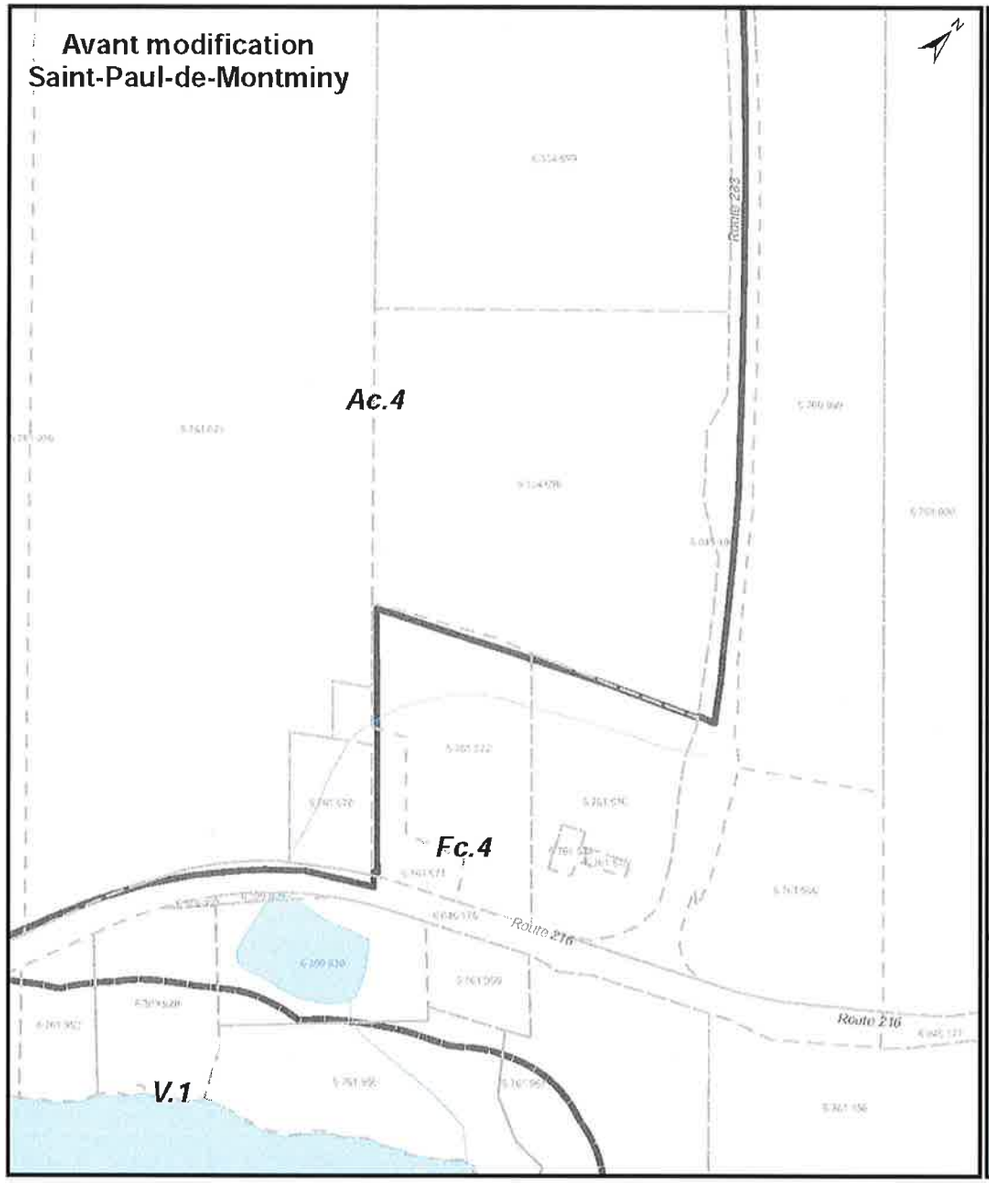

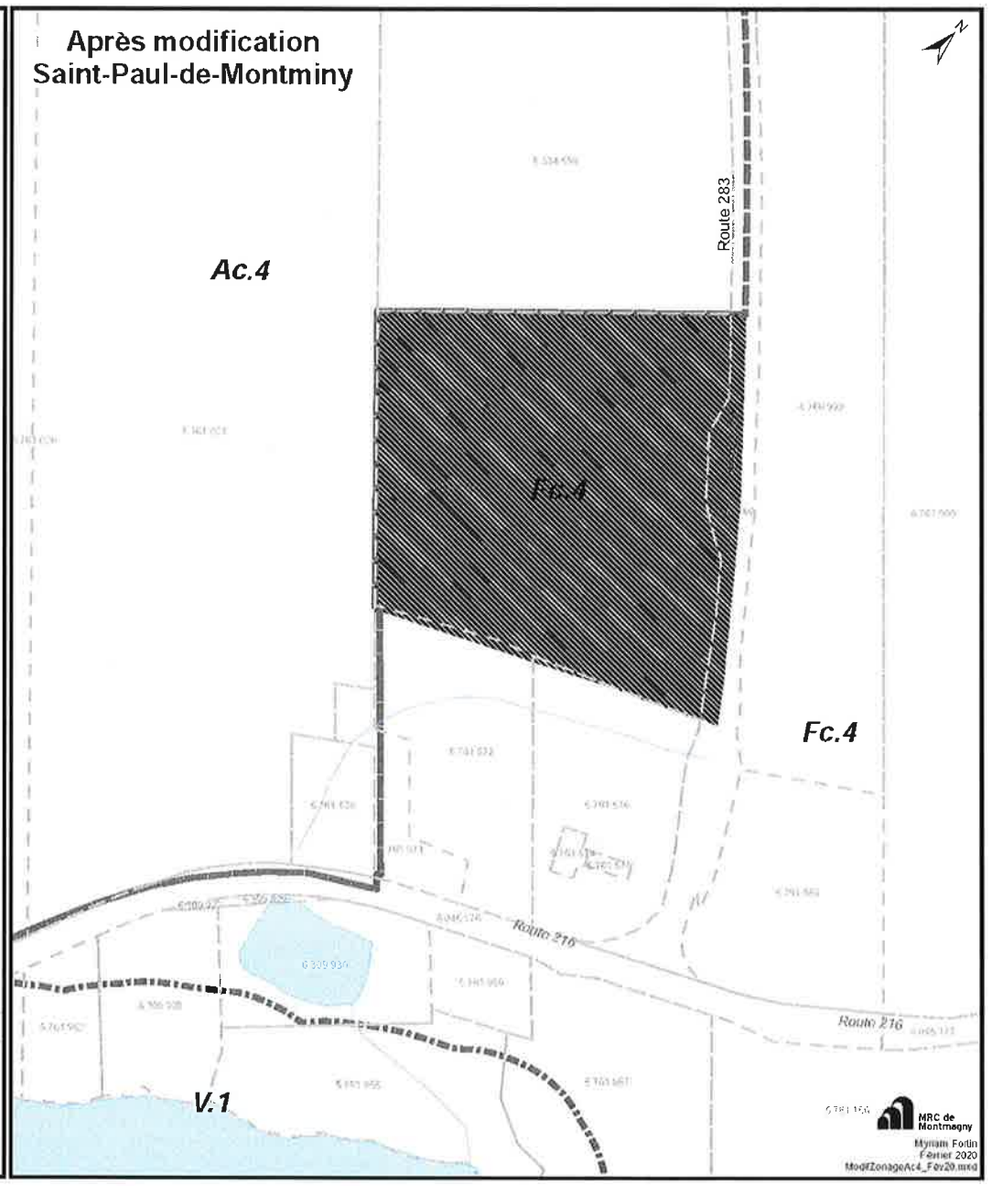

ANNEXE A
RÈGLEMENT N° 2020-05

2020-10-06 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-06 MOODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE 02-90 À SA GRILLE DES USAGES DE LA ZONE RR.1 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ

CONSIDÉRANT QU' un projet de maison unifamiliale isolée est envisagé dans la zone Rr.1;

CONSIDÉRANT QUE la zone Rr.1 contient des maisons-mobiles, mais également des maisons unifamiliales isolées construites avant et après l'entrée en vigueur du règlement de Zonage numéro 02-90;

CONSIDÉRANT QU' la zone est située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et qu'il est souhaitable de consolider les terrains disponibles près des services et des équipements municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la 19e rue située dans la zone Rr.1, qu'elle est desservie par les réseaux d'égouts et d'aqueduc et qu'il est souhaitable d'optimiser l'utilisation des équipements d'approvisionnement et de traitement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs du plan d'urbanisme sont respectés ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 1er juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt et la présentation de ce projet de règlement ont été faits à la séance du Conseil tenue le 1er juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement de zonage numéro 02-90 à sa grille des usages de la zone Rr.1 afin de permettre l'unifamilial isolé a été adopté par le Conseil lors de la séance du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique écrite du 16 juillet 2020 au 6 août 2020 en remplacement de l'assemblée publique de consultation conformément aux arrêtés 2020-008 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux datés du 22 mars 2020 et du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement de zonage numéro 02-90 à sa grille des usages de la zone Rr.1 afin de permettre l'unifamilial isolé a été adopté par le Conseil lors de la séance du 10 août 2020;

CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 26 août 2020 et qu'aucune demande en ce sens n'a été reçue avant 16 heures le 11 septembre 2020 le tout conformément à l'arrêté 2020-33 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration sanitaire ordonnée par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire adopter, sans changement le règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement de zonage 02-90 à sa grille des usages de la zone Rr.1 afin de permettre l'usage unifamilial isolé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu, que le règlement 2020-06 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90 À SA GRILLE DES USAGES DE LA ZONE Rr.1 AFIN D'AUTORISER L'USAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ » soit adopté.
À l'unanimité

CHAPITRE 1
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 **TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 2020-06 porte le titre de « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90 À SA GRILLE DES USAGES DE LA ZONE Rr.1 AFIN D'AUTORISER L'USAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ ».

ARTICLE 1.2 **PRÉAMBULE ET ANNEXES**

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante.

ARTICLE 1.3 **BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'autoriser l'usage unifamilial isolé dans la zone Rr.1 en apportant des modifications au Règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 1.4 **TERRITOIRE D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

ARTICLE 1.5 **PERSONNES ASSUJETTIES AU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Toute personne physique ou morale, association ou société est assujettie au présent règlement.

CHAPITRE 2
MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 02-90 À SA GRILLE DES USAGES DE LA ZONE Rr.1 AFIN D'AUTORISER L'USAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ

ARTICLE 2.1 **ZONE RÉSIDENTIELLE DE TYPE MAISON MOBILE Rr.1**

La grille des usages de la zone résidentielle de type maison mobile Rr.1 est modifiée par l'ajout de l'usage habitation unifamiliale isolée, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

CHAPITRE 3
DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 3.1 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

G) Suivi budgétaire
On présente au conseil municipal le rapport budgétaire en date du 28 septembre 2020.

2020-10-07 : CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR LE REMBOURSEMENT DU PRÊT POUR LES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1094.7 du Code municipal du Québec, toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire ou d'un secteur déterminé une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes du système de collecte, interception et traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière en capital du ministère des Affaires municipales et de l'habitation de 1 188 208,00 $;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire créer une réserve pour le remboursement du prêt pour les eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Guy Boivin, appuyé par Christian Nadeau et résolu de décréter la création d'une réserve financière relative à la mise aux normes du système de collecte, interception et traitement des eaux usées.
À l'unanimité.

8. INCENDIE
2020-10-08 : RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) – ENGAGEMENT PRIORITAIRE

CONSIDÉRANT QUE sans SCR révisé, les municipalités ne disposent plus de l'exonération de responsabilités prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* et exposent ainsi leurs responsabilités en cas de réclamations et de procédures judiciaires d'un tiers ;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ajustera les polices d'assurance des municipalités sans SCR révisé en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne pas avoir de SCR révisé peut priver l'octroi à certains programmes d'aide financière et que cette situation s'est déjà produite en 2019 pour une de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les Services de sécurité incendie éprouvent des difficultés de recrutement, de rétention de personnel et de manque de relève au niveau de leur direction, rendant difficile l'atteinte des objectifs fixés au SCR échu depuis 2013 et actuellement tacitement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du plan de travail et des enjeux présentés à la rencontre du 14 janvier 2020.

EN CONSÉQUENT il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu que le conseil municipal priorise la révision du SCR et qu'il s'engage à le réviser au plus tard le 31 juillet 2020.
Que le conseil municipal et la direction de la Municipalité collaborent, participent et prennent acte des actions et des travaux du comité de sécurité incendie afin de mettre en œuvrent un SCR qui optimisera le service aux citoyens tout en respectant les engagements qui en découleront sur le plan organisationnel, technique, financier et des ressources humaines.
À l'unanimité.

B) Installation du service Internet au garage municipal
Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu, de mandater la direction pour faire installer le service Internet au garage municipal.
À l'unanimité.

9. Voirie
A) Il y a discussion sur les différents travaux qui serait à faire. Les travaux sur la route Gaudreault sont terminés. Il y a quatre (4) ponceaux à travailler sur la route du rang 6. Dans le rang UN (1) du

côté sud les travaux dans le fossé sont terminés, en direction de la route 283 il y a un ancien barrage de castors à surveiller.

B) Travaux route Sirois et rang 5
La première réunion de démarrage a eu lieu, il a été convenu que les travaux vont commencer le 26 octobre prochain et que pour cette année et de commencer par la réfection des ponceaux.

2020-10-09 SOUMISSION DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la 4e avenue a besoin de réparation

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise avec qui nous avons une entente pour refaire la couverture du pavage de Saint-Paul-de-Montminy manque de temps pour réaliser les travaux

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est disposé de faire les travaux selon les dispositions de la Municipalité.

EN CONSÉQUENT il est proposé par Christian Nadeau, appuyé par Guy Boivin et résolu d'attribuer le contrat pour la réparation de la 4e avenue de Saint-Paul-de-Montminy à l'entrepreneur Pavage Francoeur pour un montant de 4 642.38$

2020-10-11 : TRAVAUX DE RÉFECTION 3ÈME RANG OUEST- FIN DES TRAVAUX ET REDDITION DE COMPTE POUR L'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QU'UNE aide financière maximale de 981 821 $ a été annoncée le 22 août 2018 par la ministre déléguée aux Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (Dossier AIRRL-2016-225) pour la réfection du 3ÈME Rang ouest;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du 3ème Rang Ouest ont été réalisés par Excavation Martin Mercier;

ATTENDU QUE ces travaux de réfection ont été terminés le 16 août 2019;

ATTENDU QUE Charles Jacques, ingénieur de WSP Canada inc, a confirmé la conformité de tous les travaux réalisés et que ceux-ci sont fonctionnels, sécuritaires et qu'ils ont été réalisés suivant les règles de l'art et selon les exigences des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réfection sont conformes à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau local (dossier AIRRL-2016-225);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu :
-De confirmer au Ministère des Transports que les travaux de réfection du 3ème Rang ouest ont été réalisés conformément à la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;
-De confirmer que les travaux effectués et déposés pour la reddition de compte sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau local;
-De confirmer que ces travaux ont été réalisés par Excavation Martin Mercier et terminés le 16 août 2019;
-De confirmer que les coûts de ces travaux ont totalisé 1 187 377.60 $ (taxes en sus) tel qu'indiqué au tableau de reddition de comptes pour ce projet AIRRL-2016-225;
-D'autoriser la directrice générale, madame Claudette Aubé, à déposer la reddition de compte et à signer tout document requis dans le cadre de cette reddition de comptes.
Adopté à l'unanimité.

E) Avis de motion pour modification du règlement 2006-03 relatif au stationnement
Ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil.

F) Embauche d'un technicien en génie civile
Nous avons rencontré un excellent candidat pour le poste de technicien en génie civile. Il reste une discussion à faire pour les conditions salariales son entrée en poste est prévue pour le débute de l'année 2021.

10. Eau

A) Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PASEP)
La Municipalité a reçu une lettre qui annonce que notre demande remplit les critères d'admissibilité et est recevable pour un soutien financier dans le cadre du PPASEP. Nous recevrons sous peu une lettre de la part du Cabinet du ministre de l'environnement qui officialisera l'attribution du soutien financier.

2020-10-11 SOUMISSION GÉNÉRATRICE BAUMALIGHT
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de mandater la direction d'acheter la génératrice Beaumalight de model QC50-6 au montant 12 350$ plus taxes selon les ententes de la soumission reçu le 22-09-2020.
À l'unanimité.

C) Suivi du compagnonnage
À date nous ne savons pas quand le compagnonnage va commencer.

D) Demande aqueduc route 283 nouveau propriétaire
E) Demande pour les frais d'installation d'aqueduc
Considérant que deux nouveaux propriétaires de terrain sur la route 283 ont fait chacun une demande à la Municipalité en lien avec l'installation de l'eau potable, par conséquent une communication sera envoyée à chacun d'eux leur disant que le conseil analysera leur demande et répondra dans les semaines qui suivent.

11. Eaux usées

A) Formation des employés les 30 septembre et 1er octobre
Les deux employés embauchés pour la gestion de l'eau, usée et potable, ont terminé leur formation pour les eaux usées les 30 septembre et 1er octobre dernier. Il leur reste l'examen final du ministère à faire pour compléter leur formation.

B) Sani-mobile
Nous allons vérifier si les valves de la station de pompage sur la 4e avenue sont opérationnelles. Nous allons marquer les valves des bornes fontaines et envoyer un avis écris à Sani-mobile pour le drainage du 14 octobre prochain.

12. Loisirs
2020-10-12 Aménagement du parc des Petites bottines
CONSIDÉRANT le réaménagement des dépenses du parc des petites bottines ;
CONSIDÉRANT le réaménagement des dépenses du parc du 150e ;
CONSIDÉRANT le respecte le budget des dépenses admissible du projet global.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu de procéder aux travaux d'aménagement du parc des Petites bottines au terrain des loisirs.
À l'unanimité.

B) Barrière
Avant de décider si la barrière à l'entrée du parc des loisirs sera barrée ou non, nous allons observer comment se déroule le comportement des visiteurs.

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
A) Pochette pour les nouveaux citoyens
Afin de compléter le contenu de la pochette pour les nouveaux arrivants, le guide du citoyen a été envoyé au service des communications de la MRC de Montmagny. Nous utiliserons les vingt (20) heures disponibles selon l'entente de la MRC avec les Municipalités.

14. Résolutions diverses
2020-10-13 Renouvellement de commandites pour le feuillet paroissial
Suite à la réception de la demande de renouvellement de commandites de la Fabrique de Saint-Paul-de-Montminy et considérant les différentes propositions suggérées. Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de renouveler le paiement annuel de commandite dans le Feuillet paroissial de la Fabrique de Saint-Paul-de-Montminy pour l'année 2020-2021 au montant de 100$.
À l'unanimité.

B) Demande pour le ramassage des vidanges.
À la suite de la demande reçu par Jonathan Paré an nom des propriétaires du Lac Gosselin, il a été décidé de les aviser que le ramassage des vidanges pour la période de l'hiver se fera sur demande de leur part. Il est important qu'ils s'assurent que leur benne à ordure soit toujours bien déglacée et déneigée pour que le ramassage des vidanges se fasse sans problèmes. Il a été entendu que le ramassage des vidanges se fasse gratuitement.

2020-10-14 DEMANDE AU PROGRAMME PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES

CONSIDÉRANT le projet Incubateur/jardin à Saint-Paul-de-Montminy et à Montmagny

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite par la MRC de Montmagny dans le programme Priorités alimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

CONSIDÉRANT que le projet répond à des objectifs et moyens mis en œuvre du Programme de développement de la zone agricole (PDZA)

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'engager la Municipalité à participer à ce projet au montant de 6000$ par année en nature et/ou en espèce pour une période de trois.
À l'unanimité.

2020-10-15 CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ – INSCRIPTION DES ÉLÈVES À L'ANTENNE DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité à l'inscription des jeunes de Saint-Paul-de-Montminy aux cours offerts à l'Antenne de Saint-Fabien-de-Panet faite à chaque année ;

CONSIDÉRANT la demande faite par la directrice générale du carrefour mondial de l'accordéon pour renouveler la contribution de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et résolu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy contribue à la hauteur de 20% pour chaque inscription des élèves aux cours dispensés à l'Antenne de Saint-Fabien-de-Panet.
À l'unanimité.

E) Sécurité publique – priorités locales
Deux priorités locales sont retenus pour la sécurité publique de Saint-Paul-de-Montminy; assurer une présence sur la 4e avenue entre 17h et 19h, tout en vérifiant le terrain des loisirs sur la 19e rue, la deuxième priorité locale est une surveillance devant l'école polyvalente sur l'heure du midi.

F) Règlement 2007-03 relatif à la tarification
Ce sujet est remis à la prochaine réunion du conseil municipal

G) Projet de coopération intermunicipale ressources en santé globale
Avant de prendre une décision le conseil aura besoin d'avoir plus d'information sur le sujet. Afin d'être en mesure de prendre des décisions éclairées sur les projets qui demandent soit une implication financière ou une implication de toute ordre, le conseil municipal demande d'avoir un laps de temps raisonnable.

2020-10-16 : PROJET NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDERANT QUE lors des consultations publiques effectuées auprès des familles et des aînés, les citoyens ont manifesté leur désir d'avoir accès à une meilleure offre en sport, loisir et culture dans la municipalité ;

CONSIDERANT QUE la municipalité a pour objectif d'améliorer l'offre de services aux citoyens ;

CONSIDERANT la situation actuelle de pandémie et l'importance de considérer davantage les technologies pour contrer la contamination tout en répondant aux besoins de rencontre entre humain avec distanciation dans les communautés ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu que la municipalité dépose une demande de subvention dans le cadre du

programme Nouveaux-Horizons 2020 (volet communautaire) afin de doter la municipalité d'un système électronique permettant la diffusion d'activités à distance dans un concept de réseau intrarégional en loisirs, sports et culture.
À l'unanimité.

2020-10-17 SURVEILLANCE SUR L'HEURE DU MIDI À L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a reçu une demande en bonne et due forme de la part de monsieur Francis Côté
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité appui ce service offert aux enfants qui fréquente l'école de Saint-Paul-de-Montminy

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy contribue financièrement dans les mêmes conditions que l'an dernier. Pour connaître le montant de la contribution, le conseil demande à l'administration municipale de faire la demande de la liste des élèves inscrit à ce service.
À l'unanimité.

15. Varia ouvert

A) Sécurité civile – Mesures sanitaires + tableau régional des questions et réponses
En point d'information un tableau qui traite des actions et suivis sur la COVID-19. On y retrouve des questions et réponses sur les différents enjeux qui y sont liés.

B) Vente pour taxes
La vente de propriétés pour taxes impayées se fera le jeudi 8 octobre à 10h dans les bureaux de la MRC de Montmagny. Pour le moment nous avons deux maisons sur la liste dans la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

C) Montant Covid-19 accordée aux municipalités
Lors d'une conférence de presse le vendredi 2 octobre 2020, la ministre Marie-Eve Proulx a fait l'annonce qu'un montant de 42 300$ a été accordé à la Municipalité par le Gouvernement afin de couvrir des frais que la Covid-19 aurait occasionné. Le montant accordé se fera en deux (2) versements, il est important de noter qu'aucune reddition de compte n'est attachée à ce montant d'argent.

D) Aide financière projet route Sirois et rang 5
La demande d'aide financière faite pour le projet de la route Sirois et rang 5 a été accordée à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, par l'entremise du programme d'aide à la voirie (AIRRL) à la hauteur de 90% du projet. Le volet Redressement des infrastructures routières locales a accordé un montant de 2 506 604$.

16. Période de questions

Suivi dans le dossier de la maison brulée. La cause a été remise au mois de novembre.
Il y a discussion sur les travaux à faire dans le parc des loisirs on parle entre-autre des trottoirs.
Concernant la gestion de la barrière d'entrée au parc il est décidé de la laissé ouverte et d'en observer les conséquences.
Pour ce qui est des travaux de la route Sirois, les travaux d'asphalte sont prévus pour le printemps prochain.
Il y a une discussion sur le choix de la génératrice et sur le prix offert.

2020-09-08 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine et appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de lever l'assemblée à 21h20.
À l'unanimité.

Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacqueline Fraser, directeur général et secrétaire-trésorier
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020.

Liste des chèques présentés le:02 novembre2020				
#	Date	Montant	Nom	Description
C2000371	2020-10-08	649,61 $	Hydro-Québec	Lumières de rue
C2000372	2020-10-08	752,55 $	Marché Asselin et Fils inc	Essence, verres à café, lait
C2000373	2020-10-13	110,00 $	Fabrique de St-Paul-de-Montminy	Publicité sur le feuillet paroissial
C2000374	2020-10-13	1 341,90 $	Les Habitations du Buton inc.	Aide aux loyers
C2000375	2020-10-13	3 356,70 $	CWA Mécanique de Procédé	Maintenance des pompes, validation des débitmètres
C2000376	2020-10-15	359,74 $	Receveur Général du Canada	Licence de radio
C2000377	2020-10-15	190,19 $	Vidéotron s.e.n.c.	Cellulaires et communication eau potable
C2000378	2020-10-15	304,95 $	Petite caisse	Timbres, avis public
C2000379	2020-10-26	682,73 $	Télus	Eau, garage, complexe, camelot
C2000380	2020-10-29	295,69 $	Mélissa Ouellet	Achats pour la fête d'Halloween
C2000381	2020-10-29	3 198,48 $	Coop Avantis (Quincaillerie)	Clé, bois d'épinette, ponceau acier, thermomètre
C2000382	2020-10-29	530,00 $	MRC de Bellechasse	Transport de la benne à ordure (roll-off)
C2000383	2020-10-29	515,09 $	Groupe CCL	Papier entête de lettres
C2000384	2020-10-29	5,30 $	Purolator inc.	Transport des colis d'analyse d'eau
C2000385	2020-10-29	180,64 $	Oxygaz inc.	Oxygène, acétylène
C2000386	2020-10-29		Chèque annulé	
C2000387	2020-10-29	137,97 $	Ville de Montmagny	Lavage d'habits (3) de pompier (combats)
C2000388	2020-10-29	3 449,25 $	Donald Létourneau inc.	Location de pelle et camion, ponceau près Daniel Nicol et ponceau près Paul-Émile Gosselin
C2000389	2020-10-29	733,66 $	Grarage Frédéric Langevin	Entretien de la camionnette (pick-up)
C2000390	2020-10-29	402,38 $	Claudette Aubé	Remboursement achat de l'enfonce pieux
C2000391	2020-10-29	141,59 $	CITAM	Frais annuels et mise à jour système d'alerte et notification de masse
C2000392	2020-10-29	1 500,42 $	Excavation Robert Mercier	Location du camion pour la route Gaudreau
C2000393	2020-11-02	582,57 $	NAPA GGM (Armagh)	Plaquettes de frein, batterie, filtre et huiles
C2000394	2020-11-02	126,47 $	Fleur & Jardins Lemieux	Arrangement floral pour décès
C2000395	2020-11-02	294,25 $	Bureautique côte-sud	Contrat de photocopieur
C2000396	2020-11-02	91,68 $	Coop Avantis (Quincaillerie)	Ampoule sodium moyen
C2000397	2020-11-02	195,00 $	Réal Huot	Boite de soupape (réseau d'aqueduc)
C2000398	2020-11-02	630,00 $	Fondation de L'Hotel-Dieu de Montmagny	Don IRM
C2000399	2020-11-02	866,63 $	Aréo-Feu	Mousse de classe A
C2000400	2020-11-02	484,17 $	Garage Frédéric Langevin	Pose de pneu et balance, valves neuves
C2000401	2020-11-02	5 337,58 $	Pavage et Réparations Francoeur inc.	Asphaltage 4e avenue
C2000402	2020-11-02	444,67 $	Eurofins Environex	Tests eau potable et eaux usées
C2000403	2020-11-02	6 714,50 $	Excavation S. Rodrigue inc.	Entretien de route Sirois, Rolette, rang 1,3 et 6 entre le 5e et le 6e, valves à eau, asphalte 4e avenue
C2000404	2020-11-02	3 219,30 $	Groupe Akifer inc.	Analyse de vulnérabilité de l'eau potable
L2000013	2020-10-08	2 377,84 $	Agence du Revenu du Canada	DAS
L2000014	2020-10-08	5 723,59 $	Ministre du Revenu du Québec	DAS
TOTAL		**45 927,09 $**		